

LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).

Pour la Colonie.

Un an.... 12 fr. 00. — Six mois.... 7 fr. 00

Union Postale

Un an.... 15 fr. 00. — Six mois.... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière

Saint-Pierre & Miquelon



PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes..... 3 fr. 00

Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

LA QUESTION DU FRENCH-SHORE A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Grâce à l'obligeance du Comité central des armateurs de France, président M André Lebou, ancien ministre des colonies, nous avons en notre possession le compte-rendu de la discussion de la question du French-Shore à la Chambre.

Nous sommes heureux de posséder ce document qui nous permet de connaître et de faire connaître quels ont été les défenseurs de notre cause malheureuse; heureux de savoir leurs noms pour témoigner publiquement à ces députés toute notre gratitude et toute notre reconnaissance, tant au nom de la Chambre de Commerce qu'au nom du Syndicat des armateurs, qui ne font qu'un dans la circonstance.

Modeste organe de publicité d'une colonie encore plus modeste, nous adressons à M M. Deschanel, Suchetet, Delafosse, La Chambre, Thierry, Robert Surcouf, Riotteau et Ch. Baudet, députés des ports du littoral de la Manche, l'expression de nos sentiments de sympathique reconnaissance pour la belle défense de nos droits, avec prière de les agréer comme provenant d'humbles travailleurs dont les intérêts ont été méconnus.

Avec nos défenseurs, nous reconnaissons que les objections qui ont été élevées contre nos modestes revendications n'avaient aucune portée pratique et que nous avons été sacrifiés à un intérêt diplomatique sans la moindre compensation, que des promesses personnelles d'intervention.

Voici le libellé des deux motions qui ont été présentées: Par M M. Riotteau, La Chambre, Robert Surcouf, Charles Baudet, Ballande et Suchetet: « La Chambre, approuvant le principe de l'arrangement franco-anglais et la politique de paix et d'amitié dont il est l'expression, désireuse par là même de supprimer toute cause de difficultés pour l'avenir, invite M. le Ministre des Affaires Étrangères à poursuivre des négociations complémentaires sur l'article

2 de la convention franco-anglaise relative à Terre-Neuve. » Rejetée par 385 voix contre 174.

Par M M. Denys Cochin, Etienne, Paul Deschanel et Delafosse: « La Chambre prenant acte des déclarations faites à la tribune par M. le Ministre des Affaires Étrangères, compte sur lui pour ouvrir au plus tôt en ce sens des négociations avec le Gouvernement anglais. » Adoptée par 457 voix contre 5; et l'accord franco-anglais par 443 voix contre 105.

La déclaration du Ministre des Affaires étrangères, il ne faut pas se faire illusion, est bien anodine et se borne à cette phrase tombée du haut de la tribune: « La convention votée, je n'ai pas besoin de dire que je ne laisserai passer aucune occasion de mieux faire et d'obtenir. »

N.B.—Le compte-rendu in extenso des débats est à la disposition des armateurs chez le président du Syndicat.

LA JOURNÉE DU 1^{er} DE L'AN

Pour changer, un temps maussade dès le matin: voilà la première déception que nous offre, en guise de bienvenue, le nouvel an, et cela en compensation des déboires que nous laisse 1904 en souvenirs trop nombreux.

Malgré ce temps fort désagréable par être moitié pluie et moitié neige fondante, les gens circulaient d'heure matinale; ceux-ci allant aux offices du dimanche, où une deuxième déception d'ordre religieux les attendait. Malgré que l'année commençait un dimanche, ce qui était une entrée en matière à l'orateur pour implorer les bénédictions d'en Haut, le clergé s'est dispensé, contrairement aux us et coutumes, de souhaiter la bonne année aux fidèles assistant aux messes. Cette omission a été fort remarquée et non moins commentée, cela va sans dire, suivant les impressions de chacun. A notre point de vue, on peut être certain que ce n'est pas là un oubli involontaire, il est le fait d'instructions d'ordre supérieur.

Il faut bien admettre en effet que si le cœur de M. l'abbé Légasse débordait de tant de sentiments d'affection pour ses ouailles, qu'il se serait empressé de les câbler dès le matin, de manière à ce que, par la différence d'heure, ils parviennent avant les premières messes.

Telle n'a pas été la préoccupation sentimentale de notre curé, parceque ces sentiments n'existent chez lui qu'à l'état négatif: c'est à dire que c'est une corde sensible qu'il ne fait vibrer que dans les grandes circonstances, quand il est d'urgence de réchauffer le zèle de gens dont il sait avoir besoin, une sorte d'eau bénite de cour dont pas mal se contentent faute de mieux.

Comme continuation de la journée du 1^{er} de l'an, de nombreux visiteurs officiels et de famille ont commencé à circuler à partir de dix heures et jusque tard dans la soirée. On nous a assuré que M. le gouverneur avait reçu nombre de visiteurs.

Le soir, réception ouverte à l'hôtel du gouvernement, où il y a eu grande affluence de monde. De ce côté, M. Cousturnier a dû être très satisfait de se voir honoré de la présence de M. l'inspecteur Arnaud, de la presque totalité des fonctionnaires et des membres des corps élus, auxquels se joignaient la plupart des notables de la colonie.

Jamais, paraît-il, les salons du vieux hôtel du gouvernement ne s'étaient vus si animés. Le coup d'œil était certes fort agréable pour un observateur de contempler la diversité d'expression de toutes ces figures, dont un physionomiste exercé aurait pu dépeindre les impressions par comparaison ou par contraste les unes avec les autres.

Les joueurs se sont vite emparé des tables de jeu et, sous la direction de M. Roger, de succulentes consommations ont circulé sous la forme attrayante de bénédiction, de bière, de glaces, sorbets, de punch, de champagne arrosant d'appétissantes sandwiches.

En somme, magnifique soirée pleine d'entrain qui aurait eu un cachet moins officiel et par conséquent de plus d'intimité, si M. le Gouverneur avait eu la possibilité de mettre un nom, le vrai, sur la figure de chacun de ses visiteurs

A cette exception près due à la récente arrivée de M. Cousturier, tout s'est bien passé suivant le protocole administratif des grands jours sans la moindre banalité.

Utilité de la Baleine

Après avoir eu le nez meurtri par la chute d'un pauvre petit gland, le naïf villageois Garo, instruit par l'expérience, s'écriait :

..... Et que serait-ce donc
S'il fut tombé de l'arbre une masse plus lourde

Et que ce gland eut été gourde,
Dieu ne l'a pas voulu; il fait bien ce qu'il fait.

La citrouille, qualifiée gourde, est un gros légume qui pousse sur la terre même, ne pouvant être suspendu à un arbre; de même la baleine est un mammifère, sorte de gros poisson de haute mer, qui par son tirant d'eau ne peut pénétrer dans les baies sans courir les risques de s'échouer et de se faire tuer.

L'instinct de cet animal est de veiller à sa conservation et toute sa perspicacité prévoyante est de faire la chasse à toutes les espèces de poissons émigrant par bancs énormes. Au nombre de ces migrations périodiques, il faut mettre le hareng, le capelan et l'encornet petits poissons qui servent d'appâts, autrement dit de boëtte, pour la pêche de la morue.

L'apparition de ces boëttes se fait sur les bancs et elles en sont vite chassées dès que la morue en est repue.

Pourquoi ces petits poissons, qui nous servent de boëtte sont-ils impitoyablement chassés par la baleine et tous autres gros poissons qui en avalent des quantités prodigieuses et les pourchassent sans relâche?

Toujours par l'instinct de la conservation inné chez tout être vivant, ces petits poissons, pour échapper à l'ennemi de leur espèce, se refugient dans les baies où ils savent que leur gargantua ne pourra pénétrer.

Voilà comment, depuis que l'on fait l'exploitation de la destruction de la baleine sur une grande échelle, les différentes boëttes, hareng, capelan et encornet, se font rares sur nos côtes. Parce que notre rabatteur, qui est la baleine, disparaît lui-même de nos parages par être chassé et détruit par nos chers voisins les Anglais, qui seraient trop heureux de nous faire cadeau des entreprises de M. Rismuller.

Ce serait d'abord un moyen de s'en débarrasser tout en nous en embarrassant. En plus de cela, ce serait avec le Bait-Bill un moyen certain d'arriver à ruiner en peu de temps nos grandes pêcheries par le manque de boëtte.

Il ne faut donc plus s'étonner que le docteur Rismuller était à Paris il y a quelque temps, il ne faut non plus s'étonner que nous ayons été honorés de la visite d'un navire de guerre Alle-

mand ; toutes ces démonstrations d'amitié comme celles de l'entente cordiale n'avaient qu'un but endormir notre vigilance et surtout celle de nos hommes d'État et de nos gouvernements.

Comment en effet ne pas se laisser prendre à des dehors aussi trompeurs, quand au contraire il y va de la vitalité d'une colonie qui ne vit que de la pêche de la morue. Naturellement que l'exploitation de la baleine serait fructueuse pour ceux qui l'entreprendraient, mais elle serait déplorable et ruineuse pour les trois quarts de notre population qui ne vivent que de la pêche. Non seulement, si on ne veut pasachever notre ruine, elle ne doit pas être autorisée, mais nous devons la prohiber dans nos parages et avoir les moyens de rendre cette prohibition efficace.

Déjà pour exercer une réglementation stricte de la pêche du capelan, nous avons demandé avec la Chambre de Commerce et le Syndicat que notre colonie toute maritime soit dotée comme autrefois d'un stationnaire de l'État à vapeur. A nouveau, nous reformulons cette demande, pour que ce torpilleur de haute mer empêche par sa présence les incursions du Fiona aussi bien que le Baleinier de M. Rismuller de chasser dans nos eaux.

LE DROIT DE QUÊTER

Nous avons soutenu et nous soutenons encore que le droit de quête n'a été accordé à M. l'abbé Légasse, curé de Saint-Pierre, qu'à la suite de la présentation de la délégation qui lui avait été octroyée sur sa demande par le conseil municipal.

Fort de cette autorisation, M. l'abbé Légasse a quété et quête encore sans rendre de compte à personne. Nous avons le droit de dire que ce sont là deux actes abusifs, parceque un Curé n'a pas le droit, moins que tout autre, de continuer à queter au nom d'une population sans rendre des comptes à une administration quelconque.

En quoi consiste ce rendement de compte? à savoir le détail des sommes qui ont été recueillies et aussi l'emploi des sommes qui ont été dépensées. En se refusant à acquiescer à cette reddition de compte, on est en droit de dire, et nous le disons, que M. le curé Légasse a un intérêt quelconque et personnel à ce que l'on ne sache pas, ni ce qu'il a reçu, ni ce qu'il a dépensé, ni même où sont déposés les fonds recueillis.

Cette manière de procéder est de nature à soulever les critiques les plus violentes et le gouvernement y met de la complaisance de laisser se perpétuer un tel état de choses, d'autant plus irrégulier que ce comptable occulte de deniers publics est fonctionnaire, et qu'il est tenu de rendre compte de :

gestion comme le véritable comptable dont il a usurpé les fonctions.

Malgré que M. l'abbé Légasse ne veuille rendre compte à personne, il est mortel comme tout autre, il peut faire une chute de voiture, il peut se faire écraser et en mourir, et ses héritiers auraient le droit de se partager les sommes recueillies en tout ou en partie, sans que qui que ce soit puisse arguer que ces sommes ne faisaient pas partie de son héritage.

Voilà un inconveniant à envisager, sans parler que l'on est en droit de se demander si les journaux qui ont fait campagne contre notre Conseil municipal, n'ont pas été payés avec cet argent, qui est notre argent puisqu'il a été quêté et donné pour nous? Des gens, dont nous voudrions pouvoir vénérer la sainteté et partager les scrupules, diront encore que nos critiques sont excessives. C'est possible qu'elles le soient, mais c'est ce que personne ne peut nous démontrer par une preuve quelconque reposant sur autre chose que des on-dit; dans tous les cas, n'est-ce pas plus excessif de les provoquer et de les faire naître? Quand par un petit acte d'humiliation méritoire, on aurait pu les empêcher en rentrant tout simplement, comme tout le monde, dans le devoir que la loi impose à tout citoyen comme à tout fonctionnaire.

Est-ce notre droit aussi de reprover que l'on entretienne l'agitation par une grève de prêtres à la veille et à l'occasion des fêtes de Noël, et que l'on fasse encore des quêtes à domicile pour solliciter de subvenir à la dépense des deux vicaires supprimés?

La colonie a besoin de se recueillir dans le calme et ce sont là des faits qui nous donnent raison de dire que jamais, avec la prétention dominatrice de M. l'abbé Légasse et les moyens agressifs employés, le calme et la tranquillité n'y rentreront.

PORTRAITS ADMINISTRATIFS

LE COMMANDANT BRUE

A signaler cet autre arrêté qui édicte que tout habitant sédentaire, qui aura entièrement soldé ses créanciers privilégiés de l'année, sera autorisé, avant de payer ses autres dettes, à retenir sur sa pêche pour se procurer ses vivres d'hiver: par personne au-dessus de douze ans, 67 fr. 50, par enfant au-dessous de douze ans, 45 francs.

Il faut convenir qu'en ce temps-là les frais de pension et de nourriture étaient excessivement abordables, la morue, avec le thé et le café comme accessoires, devait être le plat de résistance pendant au moins sept jours de la semaine, y compris le dimanche, que l'on fêtait par l'addition d'un plat de berdouilles.

Un article 2 stipule que tout habitant qui ne pourra justifier que sa pêche



pu suffire qu'à payer ses créanciers privilégiés et qui ne pourra se procurer ses vivres d'hiver, sera renvoyé en France.

De ces textes, il ressort donc que tout habitant hivernant qui peut présenter 67 fr. 50 ne pouvait être renvoyé en France.

Cette rigueur législative n'avait son application que jusqu'au 1^{er} avril, puisque le fournisseur n'était tenu à le nourrir lui et sa famille que jusqu'à cette époque. C'est l'arrêté du 26 octobre 1829 qui établit le rang et les obligations des fournisseurs privilégiés :
1^e Le fournisseur pour les subsistances du pêcheur et de sa famille.
2^e Le boulanger pour la cuison.
3^e L'habitant chez qui le pêcheur aura hiverné jusqu'à concurrence de 30 fr.
4^e La blanchisseuse jusqu'à concurrence de 20 francs pour l'année.

Autre arrêté en 1833 sur la police des hivernants, qui oblige les habitants, les recevant à titre onéreux, d'en faire la déclaration au commissaire de police. La même formalité était imposée à ceux les ayant à leur service comme domestiques.

C'est le commandant Brue, le 7 octobre 1833, qui a promulgué les ordonnances concernant l'organisation du service judiciaire, le tarif des actes publics, les concessions des grèves et terrains, et le régime hypothécaire.

La première réglementation de la pêche du capelan émane du Commandant Brue et ses prescriptions mériteraient plus que jamais d'être remises en vigueur. Voici les principales :

Aucune embarcation ne pourra faire la pêche du capelan sans être munie d'un numéro.

Les embarcations qui ne pêchent qu'avec des sellebardes sont exemptes de cette obligation.

Defense de seiner autrement qu'au moulinet, sans jamais déborder à terre, sous peine de 100 francs d'amende et de confiscation des filets.

Il devra y avoir une distance au moins de vingt brasses entre chaque embarcation, quand plusieurs pêcheront dans le même endroit.

Si elles ne peuvent déborder ensemble, elles le feront chacune à leur tour suivant l'ordre d'arrivée.

Dès qu'un bateau aura débordé, il sera tenu de se hâler au large pour ne pas gêner les autres embarcations.

Voilà de sages prescriptions, elles portaient des fruits parce que à cette époque le commandant Brue avait à sa disposition non pas un, mais deux stationnaires qui faisaient respecter à la lettre les mesures qui étaient prises dans un intérêt général. A quelques exceptions près, nous avons la même réglementation pour la pêche du capelan avec cette différence que l'on ne possède que l'ombre de deux gendarmes pour la faire exécuter.

Quand on se plaint, les profanes s'écrient : mais il y a des règlements ! Belle affaire s'il n'y a aucun moyen de

les faire appliquer. Tout le monde peut faire des règlements, mais la difficulté consiste à savoir les appliquer.

Le commandant Brue le possédait ce moyen en 1835, sommes-nous donc devenus moins importants en 1905, car nos gouvernements sont-ils moins prévoyants, moins pénétrés de notre intérêt général ?

à suivre

RUINE ET PROSPÉRITÉ

Les difficultés que nos gouvernements ont éprouvées pour boucler vaille que vaille le budget, les trop nombreuses expatriations de nos concitoyens pour l'Amérique témoignent beaucoup plus éloquemment que tout ce que nous pourrions dire combien notre colonie s'en va à la ruine, étant dans un tel état de marasme que ses habitants ne trouvent même pas le travail qui assure le pain de chaque jour.

Cet état de misère se voit de toutes parts et où sont ceux qui se préoccupent d'enrayer le mal qui ronge nos forces vitales ? La routine et l'égoïsme se couloquent sans plus se soucier qu'il puisse y avoir un remède à tant de malaise.

Ce remède est cependant à notre portée sans la vanité d'un homme qui tient en échec toutes les bonnes volontés : la construction de l'église en bois donnerait du travail à tous les corps de métier qui sont inoccupés, à tous les manœuvres qui sont sans travail. Ce serait le bien-être faisant son apparition au milieu de la misère ? Mais non ! les gens qui n'ont pas de cœur ne savent pas le plaisir que l'on éprouve à faire du bien parce qu'ils n'ont pas le temps de penser aux autres, tant leurs préoccupations sont personnelles et égoïstes.

Pour couvrir leur inaction coupable, ils prennent prétexte d'un danger imaginaire à venir, sans se préoccuper du danger présent qui plonge des malheureux dans des privations de toutes sortes, n'ayant même pas le strict nécessaire pour vivre.

Quand on voit une telle incurie dictée et imposée par l'égoïsme d'un homme, dont le cœur devrait déborder de charité, on a de ces moments de découragement où on regrette presque d'être Français par voir de telles iniquités, celles de faire souffrir les gens pour un bout de vanité et trop d'égoïsme.

Au contraire que font nos voisins de Terre-Neuve pour soulager la misère, conséquence forcée des mauvaises campagnes de pêche ? Ils suppriment les droits de 25 cents par baril de farine, de six cents par gallon de pétrole, de quatre cents par gallon de mélasse, de 20 et 10 0/0 sur les importations de sel, de 15 et 10 0/0 sur les lignes de pêche, de 10 0/0 sur les filins et ils créent des travaux pour donner de l'occupation à

toute une population qui, sans cela, se retrouve plongée dans la misère.

Abolir les principaux droits qui gèvent les consommateurs et créer des travaux, n'est-ce pas là le signe indéniable d'un gouvernement fort, et de la prospérité d'un pays, quand le nôtre est plongé dans la misère et dans le marasme, et qu'avec un peu d'énergie on pourrait faire disparaître ce malaise général qui surexcite les esprits, sans avoir d'autre résultat que d'entretenir une agitation coupable par des procédés non moins coupables ; tout cela pour se procurer la vanité inintelligente d'avoir raison quand même par l'obstruction, sans souci de commettre le crime de faire souffrir ses semblables au physique comme au moral. Que ceux qui ont du cœur osent donc dire que tout ce que nous avançons n'est pas la plus triste des vérités de cette mesquine existence qu'est la vie, sans cesse en lutte contre l'égoïsme prépondérant de ceux qui veulent dominer par tous les moyens.

UNE VIRTUOSE SAINT-PIERRAISE

Nous relevons dans le *Ouest Éclair*, du 14 décembre dernier, ce magnifique éloge de notre compatriote et amie, M^{me} Inès Clément, qui s'est fait entendre à un concert donné à Rennes par « L'Association artistique et littéraire de Bretagne ».

Admirée à Saint-Pierre à cause de son talent vocal, M^{me} Inès Clément a trouvé la même admiration dans un milieu d'artistes. A cette occasion, nous lui adressons une fois de plus l'expression de nos compliments et aussi de nos regrets de ne plus pouvoir l'applaudir dans nos fêtes locales.

Un jeune et délicieux talent qui méritait de se révéler au public choisi des soirées de l'Association est celui de M^{me} Inès Clément. De celui-là du moins nous pouvons parler avec un intérêt nouveau, puisqu'hier encore il nous était inconnu. M^{me} Inès Clément est une Servannaise que nous envions à Saint-Servan ; il est rare, en effet, d'entendre une voix plus fraîche, d'un timbre plus charmant et possédant, en somme, toutes les ressources nécessaires pour interpréter, au concert, les œuvres difficiles du répertoire moderne.

Avec un peu de travail, M^{me} Clément pourrait facilement augmenter l'étendue de son registre et comme, par ailleurs, elle possède une excellente émission, prononce très distinctement et dit avec beaucoup d'art, il n'en faudrait pas davantage pour la mettre au rang d'une véritable cantatrice.

Après avoir fait apprécier tout le charme d'œuvres de Saint-Saëns, Alexandre Georges, Holmès..., M^{me} Clément — sur un bus très enthousiaste de la salle — nous a distinctement interprété une œuvre personnelle : touchante mélodie, fort bien écrite sur quelques vers du poète Verlaine, et qui prouve que chez cette gracieuse jeune fille la musicienne ne le cède en rien à la chanteuse.

SOIREE DE LA LIGUE ANTI-ALCOOLIQUE

Jeudi soir, à 8 heures 1/2 avait lieu, salle Joinville, le tirage de la tombola de la Ligue. Malgré le mauvais temps, un public assez nombreux avait tenu à venir applaudir les artistes de bonne volonté chargés de l'exécution de la partie récréative de la soirée.

Aux premiers rangs, avaient tenu à rehausser par leur présence l'éclat de cette petite fête: MM. l'inspecteur Arnaud, le 1^{er} adjoint, E. Benâtre, le chef du service des douanes, Sigouneau-Latouche etc; de ci, de là, quelques fraîches toilettes mettaient une note claire parmi l'élégance sombre des vêtements d'hommes.

Au programme, trois parties.

La première s'ouvrait par: Saltarello de la symphonie italienne de Mendelssohn, morceau à quatre mains, brillamment exécuté par MM. Gailhac et Michas. Après, M. Grosvalet dans son monologue, le Billet de faire-part, J. Normand, M. Bachelot qui nous a fait entendre sa belle voix de basse dans l'air du Grand Prêtre du 2^e acte de Sigurd, — M. Michas nous a dit, avec beaucoup de finesse, la Femme et le Secret, fable de La Fontaine. Le menuet de Manon, arrangé pour mandoline, violon et piano, a fait prêter l'oreille aux moins attentifs par sa joliesse élégante et la façon agréable dont il a été interprété par M^{me} Lavissière et MM. Hamel et Michas. M^{les} Salomon et Siegfried ont ensuite chanté avec beaucoup de goût et de grâce un duo de Mendelssohn: Vague, léger zéphyr; M. Gendron enfin, sur un air que nous n'étions pas habitué à entendre, a gentiment détaillé la romance, **Soldat par chagrin**. Puis M. Teulon, avec la maîtresse façon dont il a le secret, nous a dit son monologue: **Oh ! les parents!** — Le chœur des Fileuses, du 2^e acte du Vaisseau Fantôme où M^{me} Frecker, dans les couplets de Marie, nous a prouvé une fois de plus le charme de sa voix, a été savamment exécuté par les choristes et a clôturé la première partie.

Après un court entr'acte, le tirage de la tombola, deuxième partie de la soirée, est venu apporter aux impatients la réalisation de leurs vœux mais non de leurs espérances.

Un mariage dans un chapeau, comédie de A. Dumas fils, nous a donné, dans la troisième partie du programme, le plaisir d'y applaudir: M^{me} Picandet dont le début dans le rôle d'Aglaë, a été très réussi, M. Teulon, toujours à la hauteur de son rôle. M. Gendron, auquel revient une partie du succès de la pièce par la façon, dont il a joué le rôle de Jean; enfin M. Grosvalet, notre jeune premier dans le rôle de Duesudest et M. Alsace dans celui de commissaire de police.

Le chœur du Messie, de Haenlel, morceau de circonstance, puisque nous étions en temps de Noël à brillamment terminé le programme.

En somme, excellente soirée dont il faut remercier les organisateurs et les artistes pour l'agréable moment qu'ils nous ont fait passer. Il nous reste le regret de n'avoir pu entendre le Caprice de Musset, mais, si nous sommes bien informés, le plaisir n'est que différé, puisqu'à la soirée du 14 janvier, cette petite pièce doit être ajoutée au programme qui comporte déjà la conférence de M^{me} Lagrosillière: D'où à bientôt, nouveau plaisir et plaisir double.

MENUS PROPOS

Un apprenti maçon aborde, sur le quai La Roncière deux dames outrageusement fardées.

— Pardon, mesdames, vous n'auriez pas besoin d'un mousse pour gâcher votre plâtre ?

En canot, deux fonctionnaires en tournée.

1^{er} fonctionnaire — Il me semble que les bouées de la passe se déplacent bien souvent.

2^e fonctionnaire — Oui, et pourtant j'ai fait essayer de tous les systèmes, ainsi, dernièrement, j'ai fait mettre des bouées-ballons et

1^{er} fonctionnaire — Elles sont parties ce qui n'est pas surprenant. Est-ce que les ballons ne sont pas faits pour être enlevés ?

Toujours en canot, un vieux Saint-Pierrais pilote un nouveau venu.

Le vieux St-Pierrais — Monsieur, nous avons à Saint-Pierre le cap noir que vous voyez là, le cap blanc et le cap à l'aigle.

Le nouveau venu — Ce sont les trois cap à citer ?

Le vieux St-Pierrais — Non monsieur, nous avons encore un cap rond !

ANNONCES & AVIS

A VENDRE

UNE MAISON A ÉTAGE

Sise au haut de la rue de l'Hôpital

Connue sous le nom d'ancienne maison Fitzgerald.

FACILITÉ DE PAIEMENT

S'adresser à M^{me} V^{re} BOUVIER

A VENDRE

UNE MAISON D'HABITATION

Avec écurie, jardin-potager et prairie

SISE RUES ANGE-GAUTIER ET BRUSLÉ

Un bureau acajou. — Une bibliothèque vitrée. — Un buffet de salle à manger. — Un ameublement de chambre à coucher.

S'adresser à M. G. Lamusse

A VENDRE

SEIZE ACTIONS

De la Manufacture française
DE BISCUIT

S'adresser chez M. F. LEBUF

A VENDRE

Dans de bonnes conditions et avec facilités de paiement,

UNE MAISON A ÉTAGE

Sise au coin des rues Truguet
et Saint Malo

DEUX MAISONS

Situées rue Ange-Gautier

S'adresser à M^{me} Guillaume

LIBRE ANTI-ALCOOLIQUE

Samedi, 14 janvier à 8h. 1/2, 6^{me} réunion des membres de la Ligue anti-alcoolique à l'Hôtel Joinville.

Chanson normande.

Berceuse de Bach.

L'eau et le vin, dialogue.

Canon à 6 voix de J. de Brayer.
Cantate de Mozart.

Conférence-lecture sur les Châtiments, de Victor Hugo.

Hymne à l'Universelle humanité

Le Gérant, Fernand Mazier.

St-Pierre Miquelon. — Imp. du Réveil.